



Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2017

Un guide général pour l'animalerie

Forts de leur représentativité au sein de la distribution spécialisée de l'univers des animaux de compagnie et de l'expérience qui en découle, la FNMJ et le PRODAF se sont associés pour la réalisation d'un *Guide général pour le transit, la détention, la présentation au public et la vente des animaux de compagnie dans les Jardineries et Animaleries*.

Ce guide, réservé à leurs adhérents respectifs, prend en compte l'ensemble des aspects réglementaires d'une animalerie ou d'un rayon animalerie au sein d'une jardinerie, à la fois pour les animaux d'espèces domestiques et d'espèces non domestiques. Il apporte l'expertise d'un comité de pilotage composé de professionnels de l'animalerie sur les meilleures pratiques et sur le bien-être animal.

Validé par une commission scientifique pluridisciplinaire d'experts reconnus, cet outil de travail est appelé à devenir la référence en matière de réglementation relative à la commercialisation des animaux. Il est donc destiné à continuer d'évoluer dans le temps pour apporter les réponses aux questions concrètes que se posent les adhérents.

Le ministère de l'Agriculture ayant demandé à la FNMJ et au PRODAF de rédiger le guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques prévu par l'arrêté du 3 avril 2014, la partie correspondante extraite du guide général bénéficiera d'une publication à part, après validation par l'ANSES. Ce guide de bonnes pratiques, attendu début 2018, servira à faciliter les relations entre les inspecteurs des Directions départementales de Protection des populations (DDPP) et l'ensemble du secteur de la vente d'animaux de compagnie.

La Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie est la fédération professionnelle représentative des distributeurs spécialisés de l'univers du jardin et de l'animalerie. Elle représente et défend les intérêts des 1.200 jardinerie en France auprès des institutions françaises et européennes et de la presse. Elle accompagne ses adhérents pour valoriser leurs métiers et leurs équipes.
www.fnmj.com

Syndicat des professionnels de l'animal familial, le PRODAF est le représentant officiel de la filière animale. Il défend la pérennité de l'ensemble des entreprises et salariés, avec le souci constant du bien-être animal. L'action et les missions du PRODAF s'articulent autour de 4 verbes : défendre, développer, informer et représenter.
www.prodaf.org